

FICHE DE POSTE

| | | |
|-------------------------|------------------------|--|
| IDENTIFICATION DU POSTE | REFERENCE | N°39-2 |
| | INTITULE Du POSTE | Enseignant spécialisé en Unité d'Enseignement De l'ITEP « Centre Est » (ARI) |
| | PLACE du POSTE | Le poste est situé dans une école du 14 ^e arrondissement de Marseille, dans l'Institut Thérapeutique et Pédagogique « Centre-Est » situé dans le 14 ^e arrondissement de Marseille ainsi que dans les écoles et établissements du 13 ^{ème} arrondissement. |
| PROFIL DU POSTE | CADRE GENERAL | <p>Les ITEP ont pour vocation la prise en charge d'enfants et d'adolescents souffrant de troubles psychologiques et du comportement. Ces établissements disposent de plusieurs outils, pour favoriser la mise en œuvre d'aides concrètes et de moyens spécialisés en direction de l'enfant dans son milieu de vie habituel.</p> <p>La nature et les niveaux des enseignements dispensés sont référés aux cycles correspondants dans l'enseignement scolaire et visent l'acquisition des compétences de ces cycles et du socle commun de connaissances et de compétences.</p> <p>La nature des dispositifs mis en œuvre pour rendre opérationnel le PPS des élèves comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> les aides spécifiques apportées au sein d'un établissement scolaire ou dans le cadre d'un service hospitalier ; les collaborations particulières avec les établissements scolaires ; l'enseignement dispensé dans le cadre de l'établissement ou du service. <p>La coopération entre les enseignants de l'unité d'enseignement et les enseignants des écoles ou établissements scolaires concernés permettent d'évaluer, analyser et suivre l'évolution de l'élève, échanger avec sa famille et faire évoluer si nécessaire le projet personnalisé de scolarisation (PPS). Les professionnels non-enseignants de l'établissement ou du service médico-social contribuent étroitement à la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation (article D312-10-10 CASF).</p> |
| | MISSIONS | <p>Sous l'autorité fonctionnelle du chef de service de l'ITEP, l'enseignant est le référent des questions pédagogiques au sein l'UE pendant le temps de scolarisation.</p> <p>Il est membre à part entière de l'équipe pluridisciplinaire de cette structure (pédopsychiatres, psychologues, éducateurs ...) et participe aux réunions institutionnelles, de synthèse, de fonctionnement ou de formation.</p> <p>Il construit et coordonne les projets des élèves avec les classes d'origine.</p> <p>Il participe aux réunions des instances pédagogiques et aux équipes de suivi de scolarisation.</p> <p>A ce titre, il peut se déplacer dans les différents lieux d'accueil des enfants accueillis.</p> |
| | COMPETENCES | <p>Savoir travailler en équipe</p> <p>Posséder une expérience d'enseignement avec des enfants présentant des troubles du comportement et de la conduite.</p> <p>Savoir mettre en œuvre des modalités et des outils d'évaluation et/ou d'observations adaptées.</p> <p>Savoir mettre en œuvre des modalités de travail adaptées aux spécificités de chaque enfant.</p> |
| | CONTEXTE ADMINISTRATIF | <p>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</p> <p>Qualification : Etre titulaire du,CAPPEI (ex CAPA-SH option D)</p> <p>NOMINATION</p> <p>L'enseignant est affecté à TD après avis de la commission d'entretiens – puis obtention au barème</p> <p>REGIME HORAIRE</p> <p>24H face aux élèves + 2 heures de synthèse</p> <p>MODALITES DE CANDIDATURE</p> <p>Les candidatures doivent être transmises à la Division des personnels s/c de l'IEN dont dépend le candidat et comporteront :</p> <ul style="list-style-type: none"> – un curriculum vitae, – une lettre de motivation (avec mention mail et téléphone portable pour envoi de la convocation) – l'avis de l'Inspecteur de l'éducation nationale dont dépend le candidat. <p>Une copie sera transmise directement par courriel à l'inspection de l'éducation nationale ASH MARSEILLE (ce.0133088l@ac-aix-marseille.fr).</p> <p>Les candidat(e)s retenu(e)s seront convoqué(e)s à un entretien (convocation adressée par courriel).</p> <p>CONTACT</p> <p>Secrétariat IEN ASH-MARSEILLE : 04 84 35 81 10 ce.0133088l@ac-aix-marseille.fr</p> |